

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 16 février à 19 h 45

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février,

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 10 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Jocelyn BAZUS, Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON-LAROUTE, Nadine CHABOUD, Carlos MARTIN, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Pierre EYMERY, Nelly SANNER.

POUVOIR : Dominique GOVAERTS a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ
Dominique BARRAT a donné pouvoir à Pierre EMERY
Véronique MAYEUX a donné pouvoir à Nelly SANNER
Mickael BEL a donné pouvoir à Jocelyn BAZUS
Thomas CHABOUD a donné pouvoir à Nadine CHABOUD
Anthony MAHE a donné pouvoir à Gabrielle ROUX-SIBILON

SECRETAIRE : Julien BOURRY

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

PROCES-VERBAL PRECEDENT

Madame le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, elle propose d'adopter ce compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire annonce que le conseil municipal est enregistré afin de pouvoir rédiger au mieux le procès-verbal.

Madame le Maire commence la séance avec les points d'information. Elle donne la parole à madame Lesley BURKE afin qu'elle présente un retour sur l'avancée du projet de jumelage de notre village.

Madame Lesley BURKE précise que ce projet est réalisé avec Gabrielle ROUX-SIBILON et que Jocelyn BAZUS y participe également.

Elle informe qu'il a fallu faire un choix entre un jumelage et un rapprochement entre nos deux villages. Le choix du rapprochement a été retenu car un jumelage serait beaucoup trop fastidieux à réaliser de part sa complexité et son coût élevé. Un contact a été fait avec un village d'Irlande qui semble intéressé par ce rapprochement non officiel.

Le choix est de continuer ce travail de rapprochement en y invitant les écoles et le club des aînés.

Madame le Maire valide cette proposition.

Monsieur Julien BOURRY prend la parole afin d'informer que la collectivité doit réinstaurer un taux de taxe d'habitation concernant les maisons secondaires. En effet, une campagne de vote des taux d'imposition 2023 est ouverte.

La parole est donnée à Madame Nadine CHABOUD qui nous expose le compte-rendu du SIVU Collège le Guillon du 19/01/2023. Le SIVU est en danger car il rencontre des problèmes

financiers. Le coût par élève passe de 77€ à 104 €, les coûts de ménage sont diminués. De plus, la personne qui s'occupe du SIVU démissionne, une offre d'emploi est ouverte. Une gestion rigoureuse est mise en place.

Madame le Maire informe que madame Véronique MAYEUX souhaite ne plus être la représentante « conseillère défense » pour la commune. Jocelyn BAZUS se présente et prendra sa place.

Madame le Maire continue d'énoncer les points d'informations suivants :

- Les Mini-Jobs d'Avril 2023 : les dossiers seront mis en ligne demain pour une fin des candidatures le 27/03/2023 et les entretiens sont prévus le 31/03/2023.

- Le 20/02/2023 : la collecte de sang de 16h à 19h30 à la Martinette.

- Nous avons reçu un courrier de M. DUBARLE André pour exprimer sa satisfaction à la suite des travaux.

- Le 19/02/2023 : Place André Chaize à 11 h, scène ouverte Navigations Poétiques et apéritif.

- Le 01/03/2023 : en Mairie à 18h30 : réunion de préparation pour le festival « Fête comme chez vous » avec Nathalie GIVOIS.

- Le 04/03/2023 à 11h30 : inauguration de la centrale photovoltaïque citoyenne de Vourey

- Le 17/03/2023 à 20h30 : assemblée générale extraordinaire et ordinaire Enfance et Loisirs

- Le 19/03/2023 à 11h : Commémoration du 61^{ème} anniversaire du cessez le feu en Algérie. Bernard COLLET-BEILLON et Julien BOURRY seront présents.

- Appel à projet 2023 : programme ESMS Numérique – TNE. Ce dossier est en cours de réalisation.

- AMI informe que les collectivités peuvent bénéficier d'un soutien financier pour un vieillissement heureux sur leur territoire. C'est un lien qui peut être fait avec le CCAS et le Club des Aînés.

Nicole BRESTAZ suggère de faire un petit groupe de personne pour la semaine bleue.

- Présentation du projet e-boo par la société HIS (Hélicoptère Ingénierie Système) : le CHU de Grenoble a fait appel à cette société afin de s'équiper de moyen de transport aérien supplémentaire. Après avoir effectué une étude de territoire, le CHU a retenu la commune de Saint Geoire en Valdaine pour les interventions du bassin de vie. Le lieu d'atterrissage sera le terrain de foot de la Combe car il peut s'éclairer. Jocelyn BAZUS prend la parole afin d'aborder l'éclairage du stade qu'il faudrait revoir afin de répondre favorablement à la demande de la société HIS.

Une consultation sera faite aux communes du bassin de vie afin qu'ils se positionne sur le projet.

- Un projet propose de mettre en avant le métier de chaque commerçant de la commune. Gabrielle ROUX-SIBILON et monsieur GUISELIN sont en charge du projet.

- Jocelyn BAZUS aborde le projet des trottoirs sur la RD28. Le conseil départemental a validé le projet et les devis sont en cours.

- La ressourcerie Nord Isère cherche un local dans une commune. La collectivité a répondu négativement car aucun bâtiment n'est libre.

- La commission ressource initialement prévue le 02/03/2023 sera déplacée le lundi 6/03/2023 à 19h15 en raison du conseil enfance à Velanne.

- Le 31/03/2023 de 14h à 16h à Novalaise a lieu le comité de pilotage de « l'itinéraire des 5 lacs – section sud ».

- Jocelyn BAZUS indique que les travaux de Champet avancent très bien.

- Madame Le Maire informe que Jean THOMET (Président de l'USV Foot) demande l'autorisation pour du foot à 8 sur le terrain de la Martinette. La réponse est négative afin de préserver la pelouse.

- La plantation d'arbres est prévue le mercredi 23 février 2023 (dans le cadre de la subvention PCAET).

- Un point est fait sur les mariages et ont lieu le 25/03/2023.

- Bernard COLLET-BEILLON prend la parole afin d'annoncer le 12/03/2023 une vente de Paella est organisé par l'ACCA la Chasse à la Martinette.

- Présentation de la commission locale du SPR par madame Le Maire.

Madame le Maire informe également qu'un arrêté préfectoral est arrivé en Mairie cet après-midi pour l'influenza aviaire qui nous demande de communiqué auprès des administrés l'obligation de claustration des oiseaux d'élevage ou d'agrément.

II - INFORMATIONS DES DECISIONS

Madame le Maire informe des décisions prises dans sa délégation de signature :

- ✚ DETR Champet - Actualisation du plan de financement pour une dépense de 116 771€ HT
- ✚ DETR Ecole Val'Joie et Club Rencontre - Elévateur/Maçonnerie/rampe d'accès et stationnement PMR + (accessibilité de l'espace sanitaire) pour une dépense totale de 28 421 € HT
- ✚ DETR Les Rieux - Prolongement du cheminement doux pour une dépense de 31 695 € HT
- ✚ CAPV Fond de concours « Cœur de Village » Réhabilitation du logement de secours de la Mairie pour une dépense de 12 042,30 € HT
- ✚ CAPV Fond de concours « Cœur de Village » Champet pour une dépense de 116 771 € HT
- ✚ CAPV Fond de concours « Cœur de Village » « Cheminement doux vers les commerces du centre-bourg – secteur Les Rieux » pour une dépense de 31 695 € HT.

III - POLE ADMINISTRATIF

Madame le Maire donne la parole à monsieur Julien BOURRY pour la présentation de la première délibération sur la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ».

Monsieur Julien BOURRY explique cette délibération.

- ✓ **OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'EXERCICE, AU TITRE DE L'ANNEE 2022, DE LA COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »**

La communauté d'agglomération exerce la compétence obligatoire gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1 janvier 2020 en lieu et place des communes notamment en application de la loi numéro 2018- 702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

Depuis janvier 2020, il est décidé de conclure une convention de prestation de services entre chaque commune et la communauté d'agglomération, comme le permet l'article L.5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, pour certaines missions de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de gestion des équipements et la réalisation des prestations de service associées à la gestion des eaux pluviales urbaines qui sont confiées à la commune du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Autorise Madame le Maire à signer la Convention relative à l'exercice, à titre transitoire, de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ».

Décision : adopté à l'unanimité

Madame le Maire reprend la parole pour annoncer la deuxième délibération.

✓ **OBJET : ASSOCIATION « LA MAISON ATELIER DE LOISIRS ARTISTIQUES » -
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES NOUVELLES ACTIVITES
PERISCOLAIRES**

La commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2022-2023.

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire.

Afin de proposer des interventions de qualité, encadrées par du personnel formé, la commune a sollicité l'association « La Maison Atelier de Loisirs Artistiques » pour participer à ces NAP.

Le partenariat consiste au développement et mise en œuvre dans le cadre d'animations d'ateliers de pratique musicale, vocale et théâtrale, en fonction du programme établi en concertation avec la commune.

Cette activité proposée vient en remplacement de la prestation que proposait « les ateliers de la rétine » ; ils ont en effet mis un terme à leur activité.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition de l'association « La Maison Atelier de Loisirs Artistiques » et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention qui s'étend du 20/02/2023 au 06/07/2023.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec l'association « La Maison Atelier de Loisirs Artistiques ».

Décision : adopté à l'unanimité

IV - POLE FINANCIER

Madame le Maire demande à monsieur Jocelyn BAZUS de présenter la délibération suivante :

OBJET : TE38 – RENFORCEMENT BT – Poste Le Bourg

Les travaux de renforcement du poste « Le Bourg » consistent au remplacement 180 ml de câble aérien T70 Alu en un câble aérien T150 Alu.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	18 417 €
Le montant total des financements externes s'élève à	15 310 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à	224 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	2 883,20€

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- o du projet présenté et du plan de financement définitif,
- o de la contribution correspondante à TE38,
- o de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir

prix de revient prévisionnel : 18 417 €,

financements externes : 15 310 €,

participation prévisionnelle (frais TE38+contribution aux investissement) **3 107 €**.

Prend acte de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de **224 €**.

Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **2 883 €**.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Charge Madame le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

Décision : adopté à l'unanimité

OBJET : Publicité des indemnités des élus

Le nouvel article L 2123-24-1-1 du CGCT dispose que « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune* »

NOM et Prénom / Fonction concernée	Brut annuel 2022
BEUFORT Nathalie / Maire	20 206,80 €
BAZUS Jocelyn / Adjoint	8 465,04 €
BAZUS Jocelyn / SIEGA	4 946,52 €
BRESTAZ Nicole / Adjointe	6 280,44 €
BOURRY Julien / Adjoint	6 280,44 €
ROUX-SIBILON Gabrielle / Adjointe	6 280,44 €
COLLET-BEILLON Bernard / Adjoint	6 280,44 €
BILLON-LAROUTE David / Conseiller Municipal	6 280,44 €
MORTREUIL Dominique / Conseillère Municipale	6 280,44 €
RIOCHE Claude / Conseillère Municipale	4 222,96 €

V - POLE RESSOURCES HUMAINES

Néant.

VI - POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ Commission urbanisme du 3 janvier 2023

CONVOQUES : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Véronique Mayeux, Anthony Mahé

PRESENTS : Bernard Collet-Beillon, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Véronique Mayeux, Anthony Mahé

EXCUSE : Jocelyn Bazus.

CERTIFICAT D'URBANISME

CUb 038 386 22 20064 – Récépissé le 15.11.2022

Date extrême : 15 janvier 2023

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : 420 route du Petit Consuoz

Objet : construction d'une maison d'habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AV 19

Zonage : Ne

↳ **Instruction CAPV**

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 22 20081 – Récépissé le 14 octobre 2022

Date extrême : 14 décembre 2022

Demandeur : MEROUANI Mohamed

Adresse du terrain : Rue de Verdun

Objet : Rénovation d'une porte

Section (s) / Parcelle (s) AM 149

Zonage :

↪ **instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 21/11/2022**

DP 038 386 22 20085 – Récépissé le 7 novembre 2022

Date extrême : 7 janvier 2023

Demandeur : Commune de St Geoire en Valdaine

Adresse du terrain : Route du bourg

Objet : Changement des menuiseries (salle des permanences – salle du CM – bibliothèque)

Section (s) / Parcelle (s) AN 27

Zonage : Uaa

↪ **instruction ABF : avis favorable**

↪ **avis favorable de la commission et de l'ABF**

DP 038 386 22 20088 – Récépissé le 28 novembre 2022

Date extrême : 28 décembre 2022

Demandeur : GOTZ Jurgen

Adresse du terrain : route des milles martyrs

Objet : Clôture du terrain + muret

Section (s) / Parcelle (s) : AL 203/204

Zonage : Uba et Ubb2

↪ **demande de pièces complémentaires du 30 novembre 2022**

DP 038 386 22 20090 – Récépissé le 30 novembre 2022

Date extrême : 30 janvier 2023

Demandeur : PLURALIS

Adresse du terrain : 74 Crs Becquart Castelbon

Objet : Remplacement des volets roulants

Section (s) / Parcelle (s) : AW 122

Zonage : Uab1

↪ **instruction ABF : avis non obligatoire ; laissé à l'appréciation de la commune**

↪ **avis favorable de la commission avec prescriptions sur le coloris des volets remplacés**

DP 038 386 22 20092 – Récépissé le 5 décembre 2022

Date extrême : 5 février 2023

Demandeur : Yves-Marie CARON

Adresse du terrain : 120 rue Pasteur

Objet : mur clouté de soutènement

Section (s) / Parcelle (s) : AM 15 et 16 (succession Elia) – AM 17 et 18 (Yves-Marie Caron)

Zonage : N

↪ **instruction ABF en cours**

Nouvelle demande

DP 038 386 22 20093 – Récépissé le 14 décembre 2022

Date extrême : 14 février 2023

Demandeur : DUCLOY Catherine

Adresse du terrain : 530 route du bourg

Objet : Réfection de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 195

Zonage : Uab1

↪ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 22 20094 – Récépissé le 20 décembre 2022

Date extrême : 20 janvier 2023

Demandeur : BRIZARD Pierre

Adresse du terrain : 256 route du Paris

Objet : Démolition d'un four à pain, création d'une salle de bain, WC, arrière cuisine.

Section (s) / Parcelle (s) : AL 172

Zonage : Ub

↪ **avis favorable de la commission**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 22 20011 – Récépissé le 29 juin 2022

Demandeur : François BORIE / Doriane ARNOL

Adresse du terrain : Les Hauts de Champ Morel

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AL 574

Zonage : Ubb1

↳ **Instruction CAPV** : demande de pièces complémentaires

Assainissement : dde de pièces complémentaires

S.I.E.G.A : avis favorable

↳ **dépôt des pièces le 20/10/2022**

↳ **instruction CAPV** : 2^{ème} lettre de remarque du 27/10/2022

↳ **arrêté favorable du 16 décembre 2022**

PC 038 386 22 20013 – Récépissé le 29 juillet 2022

Date extrême : 29 octobre.2022

Demandeur : Jérémy MEYER

Adresse du terrain : Route du Bourg

Objet : Rénovation d'une maison individuelle et d'un garage

Section (s) / Parcelle (s) : AM 57-58-59

Zonage : Uab4

↳ **Instruction ABF** : avis défavorable du 06.09.22

↳ **dépôt de nouvelles pièces le 21/10/2022**

↳ **arrêté favorable du 19 décembre 2022**

PC 038 386 22 20016 – Récépissé le 2 septembre 2022

Date extrême : 2 décembre 2022

Demandeur : ROUSSET Elodie

Adresse du terrain : 39 rue du Verdun

Objet : Changement menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AN 22

Zonage : Uab1 et 2

↳ **Instruction ABF** : avis défavorable du 03/11/2022

↳ **instruction CAPV en cours**

↳ **arrêté défavorable du 6 décembre 2022**

PC 038 386 22 20017 – Récépissé le 16 septembre 2022

Date extrême : 16 novembre 2022

Demandeur : Arnaud KRAWIEC

Adresse du terrain : Les Hauts de champ morel

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AL 572

Zonage : Ubb1

↳ **Instruction CAPV** : demande de pièces complémentaires en date du 30/09/2022

↳ **mail du 05/12/2022 demandant l'annulation de l'instruction de la demande de permis de construire**

PC 038 386 21 20016-M02 – Récépissé le 3 octobre 2022

Date extrême : 3 décembre 2022

Demandeur : Brandon SANTARELLA / Fanelie BALYE

Adresse du terrain : Les Balcons de la Valdaine II

Objet : remplacement des tuiles OMEGA 10 de teinte vieilli masse par des tuiles ALPHA 10 de teinte rouge nuancé. L'enduit de façade sera de teinte G30 en remplacement du G20.

Section (s) / Parcelle (s) : AL 518 – AL 528

Zonage : Ub

↳ **Instruction CAPV**

↳ **arrêté favorable du 6 décembre 2022**

PC 038 386 22 20018 – Récépissé le 26 novembre 2022

Date extrême : 26 février 2023

Demandeur : CHERIF Allal

Adresse du terrain : Lotissement La Falanchère

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 412

Zonage : Ub

↳ **Instruction ABF**

↳ **CAPV : demande de pièces complémentaires du 23 décembre 2022**

✓ Commission urbanisme du 07 février 2023

CONVOQUES : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Véronique Mayeux, Anthony Mahé

PRESENTS : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Véronique Mayeux, Anthony Mahé.

EXCUSEE : Véronique Mayeux.

CERTIFICAT D'URBANISME

CUb 038 386 22 20064 – Récépissé le 15.11.2022

Date extrême : 15 janvier 2023

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : 420 route du Petit Consuoz

Objet : construction d'une maison d'habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AV 19

Zonage : Ne

↳ **arrêté favorable du 10.01.2023**

CUb 038 386 23 20005 – Récépissé le 26.01.2023

Date extrême : 26 mars 2023

Demandeur : Thierry Angebaut

Adresse du terrain : 1856 route des Hôpitaux

Objet : transformation d'une surface existante en habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AC 245

Zonage : Nhe

↳ **instruction CAPV en cours**

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 22 20081 – Récépissé le 14 octobre 2022

Date extrême : 14 Décembre 2022

Demandeur : MEROUANI Mohamed

Adresse du terrain : Rue de Verdun

Objet : Rénovation d'une porte

Section (s) / Parcelle (s) AM 149

Zonage :

↳ **instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 21/11/2022**

DP 038 386 22 20088 – Récépissé le 28 novembre 2022

Date extrême : 28 décembre 2022

Demandeur : GOTZ Jurgen

Adresse du terrain : route des milles martyrs

Objet : Clôture du terrain + muret

Section (s) / Parcelle (s) : AL 203/204

Zonage : Uba et Ubb2

↳ **demande de pièces complémentaires du 30 novembre 2022**

DP 038 386 22 20092 – Récépissé le 5 décembre 2022

Date extrême : 5 février 2023

Demandeur : CARON Yves-Marie

Adresse du terrain : 120 rue Pasteur

Objet : mur clouté de soutènement

Section (s) / Parcelle (s) : AM 15 et 16 (succession Elia) – AM 17 et 18 (Yves-Marie Caron)

Zonage : N

↪ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 22 20093 – Récépissé le 14 décembre 2022

Date extrême : 14 février 2023

Demandeur : DUCLOY Catherine

Adresse du terrain : 530 route du bourg

Objet : Réfection de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 195

Zonage : Uab1

↪ **instruction ABF : accord avec prescriptions**

↪ **avis favorable de la commission en suivant les prescriptions de l'ABF**

Nouvelle demande

DP 038 386 23 20001 – Récépissé le 16 janvier 2023

Date extrême : 16 mars 2023

Demandeur : VALENZUELA Carmen

Adresse du terrain : 66 Place André Chaize

Objet : réfection de façade.

Section (s) / Parcelle (s) : AN 42

Zonage : Ua

↪ **instruction ABF : accord avec prescriptions**

↪ **avis favorable de la commission en suivant les prescriptions de l'ABF**

DP 038 386 23 20002 – Récépissé le 26 janvier 2023

Date extrême : 26 Mars 2023

Demandeur : SIBUE-ROUX Florence

Adresse du terrain : 14 impasse du roulet

Objet : Clôture terrain

Section (s) / Parcelle (s) : AS 406

Zonage : Nh

↪ **instruction ABF : accord non obligatoire**

↪ **demande de pièces complémentaire : photographie des lieux**

DP 038 386 23 20003 – Récépissé le 27 janvier 2023

Date extrême : 27 février 2023

Demandeur : BONNIN Pierre

Adresse du terrain : 301 chemin du Fourrier – Le petit Consuoz

Objet : ravalement de façade + remplacement et agrandissement des fenêtres

Section (s) / Parcelle (s) : AV 99

Zonage : Ne

↪ **avis favorable de la commission**

DP 038 386 23 20004 – Récépissé le 30 janvier 2023

Date extrême : 28 février 2023

Demandeur : ROUX Jean-Claude

Adresse du terrain : 109 route de la Pâle

Objet : remplacement des tuiles (tuiles doubles romane, coloris brun)

Section (s) / Parcelle (s) : AI 151

Zonage : Nh

↪ **demande de pièces complémentaire : photographie des lieux**

DP 038 386 23 20005 – Récépissé le 2 février 2023

Date extrême : 2 avril 2023

Demandeur : COYARD Lorraine

Adresse du terrain : 57 impasse de la Motte Castrale

Objet : Transformation d'un garage en chambre + transformation porte de garage en une porte fenêtre

Section (s) / Parcelle (s) : AW 343

Zonage : Ub

↪ **instruction ABF en cours**

DP 038 386 23 20006 – Récépissé le 6 février 2023

Date extrême : 6 mars 2023

Demandeur : ELIA Annie

Adresse du terrain : 350 route des Abrets

Objet : Réfection toiture d'un entrepôt

Section (s) / Parcelle (s) : AW 287

Zonage : Ubb2, Uba

↪ **avis favorable de la commission**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 22 20018 – Récépissé le 26 novembre 2022 *Date extrême : 26 février 2023*

Demandeur : CHERIF Allal

Adresse du terrain : Lotissement La Falanchère

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 412

Zonage : Ub

↪ **Instruction ABF**

↪ **CAPV : demande de pièces complémentaires du 23 décembre 2022 (→ 23 mars 2023)**

PC 038 386 23 20001 – Récépissé le 06 janvier 2023 *Date extrême : 6 avril 2023*

Demandeur : BETANCO Gennifer

Adresse du terrain : Les Hauts de Fallanchère-lot 5

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 411

Zonage : Ub

↪ **Instruction ABF en cours**

↪ **CAPV : demande de pièces complémentaires en date du 01.02.2023**

PC 038 386 23 20002 – Récépissé le 06 janvier 2023 *Date extrême : 6 avril 2023*

Demandeur : BETANCO Gennifer

Adresse du terrain : Les hauts de Fallanchère-lot 6

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 411

Zonage : Ub

↪ **Instruction ABF en cours**

↪ **CAPV : demande de pièces complémentaires en date du 01.02.2023**

PC 038 386 23 20003 – Récépissé le 20 janvier 2023 *Date extrême : 20 mars 2023*

Demandeur : ANNEQUIN Mylène

Adresse du terrain : 198 Voie des Fayeux

Objet : changement de destination d'une grange en habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AX 80,81

Zonage : Aa, Ab2

↪ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 23 20004 – Récépissé le 24 janvier 2023 *Date extrême : 24 mars 2023*

Demandeur : COUTURIER BARDIN Yves

Adresse du terrain : 101 chemin le Milloret

Objet : Rénovation corps de ferme + Agrandissement

Section (s) / Parcelle (s) : AO 41

Zonage : Nhb1

↪ **Instruction CAPV en cours**

VII - POLE SCOLAIRE - CULTURE

Madame le Maire donne la parole à Nicole BRESTAZ pour le pôle scolaire.

Nicole BRESTAZ informe que nous avons reçu la confirmation d'ouverture de la 5^{ème} classe pour l'école primaire Val'Joie à la rentrée prochaine.

Cette nouvelle ouverture de classe est dû à un gros effectif d'élèves en CP et peu de départ d'élève en 6^{ème}.

VIII - INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

Néant.

Madame le Maire clôture la séance à 21h33.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 16 mars à 19h45.